

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon a déjà procédé à l'acquisition de plusieurs immeubles nécessaires à l'élargissement de la rue du Perron à Oullins, dans sa partie comprise entre le chemin de Montmein et la rue Jacquard.

Les négociations poursuivies avec les propriétaires concernés par la fin de cette opération de voirie viennent d'aboutir à un nouvel accord.

En effet, aux termes du compromis qu'il a signé, monsieur Pomport céderait une parcelle de terrain de 39 mètres carrés à détacher de sa propriété située au numéro 117 de la rue du Perron.

Cette cession interviendrait au prix de 13 650 F admis par le service des domaines, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder à l'exécution de divers travaux, notamment la reconstruction de la clôture, rendus indispensables par le recoupement de ladite propriété, travaux évalués à environ 20 000 F ;

B - Propose d'approuver le compromis précité, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis précité.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - d'une part, pour les frais de cession - exercice 1996 - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 2 430-91, d'autre part, pour les travaux - sous-chapitre 901-10 - article 233-10.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,